



KPMG S.A.
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France



Deloitte & Associés
6 place de la pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Maisons du Monde S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Assemblée Générale du 29 juin 2023 - résolution n° 25
Maisons du Monde S.A.
Lieu-dit Le Portereau - 44120 Vertou



KPMG S.A.
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France



Deloitte & Associés
6 place de la pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Maisons du Monde S.A.

Siège social : Lieu-dit Le Portereau - 44120 Vertou

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale du 29 juin 2023 - résolution n° 25

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3,5% du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Rennes, le 7 juin 2023

KPMG S.A.


Vincent BROYE
Associé

Saint-Herblain, le 7 juin 2023

Deloitte & Associés


Jérôme QUERO
Associé